

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	24	24 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025

Date d'affichage 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurèle, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PICARA Daniel, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SENEOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc.

Représentés : AUGUIN Isabelle par VIART Jean-Michel, BUSI Fanny par GROSJEAN Patrick.

Absents : DOSNON Guillaume, PETITJEAN Patrick, ZWALD Jérémy.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **VIDEOPROTECTION (C.S.U.I.) – OFFRE DE SERVICE DE T.C.M. – ACHÈMÈNEMENT, STOCKAGE ET EXPLOITATION DES IMAGES**
N° de délibération : **2025-56**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	26	25	1	0	0

Rapporteur : **Patrick GROSJEAN**

La Commune a implanté un dispositif de vidéoprotection sur son territoire, soit 8 caméras, autorisée par arrêté préfectoral n°2021272-0006.

Par ailleurs, TCM est compétente pour assurer la sécurité des personnes, prévenir les atteintes aux biens, assurer la protection des bâtiments publics, prévenir le trafic de stupéfiants, assurer la protection contre les incidents et accidents et que pour l'exercice de cette compétence TCM s'est dotée d'un centre de supervision urbain intercommunal (CSUI) sis 14, rue des Bas Trévois à Troyes où sont centralisées les images issues :

- des caméras dont TCM a la pleine responsabilité ;
- des caméras des communes ou entités partenaires ayant confié par convention au CSUI l'exploitation des images les concernant ;

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de l'offre de service proposée par TCM concernant l'acheminement des flux vidéo issus du dispositif de vidéoprotection communal vers le CSUI depuis le point d'interconnexion des réseaux de fibre optique Commune/TCM sis rond-point Rivergaro à Saint-Julien-les-Villas, le stockage de ces flux sur les serveurs et stockeurs appartenant à TCM et l'exploitation de ces flux vidéo par le CSUI.

Je vous prie également de prendre connaissance du règlement intérieur et de la charte éthique du CSUI.

La commission « Finances/Affaires générales » du 23.06.2025 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à la Majorité hormis « 1 contre » de Jean-Marc WEINLING, décide :

- D'AUTORISER** la transmission des images captées sur le territoire de Saint-Julien-les-Villas au CSUI de TCM
- D'AUTORISER** le CSUI de TCM à exploiter les images issues des systèmes implantés sur le territoire de Saint-Julien-les-Villas ;
- D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer l'offre de service proposée par TCM ;
- DE DIRE** que, s'agissant d'une expérimentation d'une durée d'un an à compter de la signature de l'offre de service, permettant ainsi d'évaluer les coûts d'exploitation et de contribuer aux travaux du schéma directeur des sécurités de TCM, lequel vise à préciser l'étendue des missions du CSUI au bénéfice des communes membres, aucun frais, ni participation ne seront facturés à la Commune durant cette période.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2025.07.03 16:41:01 +0200
Ref:9056580-13630834-1-D
Signature numérique
le Maire